



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 25 juillet 2025 n° 25/093
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet :

Signature d'avenants n°1 au marché n°2021.12 relatif aux travaux et prestations d'entretien et maintenance de l'éclairage public

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la décision n°21/194 du 28 juillet 2021 portant la signature du marché n°2021.12 relatif aux travaux et prestations d'entretien et maintenance de l'éclairage public,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°1 « Travaux, entretien et maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage des stades ainsi que les travaux de pose, dépose et entretien des motifs d'illumination de Noël »,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2 « Travaux, entretien et maintenance des installations de signalisation lumineuse tricolore »,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3 « Travaux, entretien et maintenance des installations de contrôle d'accès par borne escamotable »,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°4 « Entretien et maintenance des équipements de commandes de signalisation lumineuse tricolore »,

Considérant que le marché n°2021.12 relatif aux travaux et prestations d'entretien et maintenance de l'éclairage public a été conclu pour une durée de quatre ans, toutes reconductions confondues, et qu'il prendra fin le 2 août 2025 en ce qui concerne les lots n°1 et 3, le 9 août 2025 en ce qui concerne le lot n°2, et le 1^{er} août 2025 en ce qui concerne le lot n°4,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250725-DM25-093-CC
Date de télétransmission : 30/07/2025
Date de réception préfecture : 30/07/2025

Considérant que, dans la perspective de lancement du nouveau marché de travaux et prestations d'entretien et maintenance de l'éclairage public, le pouvoir adjudicateur a besoin de temps afin de mieux redéfinir son besoin à travers l'élaboration de son nouveau cahier des charges,

Considérant la nécessité de prolonger le marché n°2021.12 relatif aux travaux et prestations d'entretien et maintenance de l'éclairage public afin d'assurer la continuité du service de l'éclairage public, le maintien de la sécurité routière en agglomération et de la commodité du passage sur le territoire de la Ville et ce, pour des durées respectives de six et douze mois, soit :

- du 3 août 2025 au 2 février 2026 en ce qui concerne le lot n°1
- du 10 août 2025 au 9 août 2026 en ce qui concerne le lot n°2 ;
- du 3 août 2025 au 2 août 2026 en ce qui concerne le lot n°3 ;
- du 2 août 2025 au 1^{er} août 2026 en ce qui concerne le lot n°4.

Considérant que la prolongation représente une incidence financière allant de 20 à 25% du montant total de la part forfaitaire afférente à chaque lot sur la durée totale du marché incluant l'augmentation des prix applicable au mois d'août 2025,

Considérant que le taux de l'incidence financière du marché doit être apprécié en tenant compte également de la partie à bons de commandes afférent à chacun des lots, et que le montant maximum des lots n°2, 3 et 4 diminue d'environ 15% pour la partie à bons de commandes,

Considérant que cette prolongation n'altère pas l'objet du marché ne présente pas un caractère substantiel eu égard à son incidence financière,

Considérant que les parties conviennent de formaliser ces modifications par la voie d'avenants,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : DE SIGNER les avenants permettant la prolongation de chaque lot du marché n° 2021.12 relatif aux travaux et prestations d'entretien et maintenance de l'éclairage public comme suit :

- Avenant n°1 au lot n°1 « Travaux, entretien et maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage des stades ainsi que les travaux de pose, dépose et entretien des motifs d'illumination de Noël », pour une durée de six mois,
- Avenant n°1 au lot n°2 « Travaux, entretien et maintenance des installations de signalisation lumineuse tricolore », pour une durée de douze mois,
- Avenant n°1 au lot n°3 « Travaux, entretien et maintenance des installations de contrôle d'accès par borne escamotable », pour une durée de douze mois,
- Avenant n°1 au lot n°4 « entretien et maintenance des équipements de commande de signalisation lumineuse tricolore », pour une durée de douze mois.

Article 2 : DE PRÉCISER que les lots sus-cités, ainsi que chaque Décomposition du Prix global et forfaitaire et Bordereau des Prix Unitaires (BPU) y afférent, sont prolongés de six à douze mois, soit :

- du 3 août 2025 au 2 février 2026 en ce qui concerne le lot n°1 ;
- du 10 août 2025 au 9 août 2026 en ce qui concerne le lot n°2 ;
- du 3 août 2025 au 2 août 2026 en ce qui concerne le lot n°3 ;
- du 2 août 2025 au 1^{er} août 2026 en ce qui concerne le lot n°4.

Article 3 : Que les dépenses afférentes au marché seront inscrites au budget communal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général en charge des Ressources par Intérim et Madame le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30/07/2025

Publication effectuée le : 30/07/2025

Exécutoire ce jour : 30/07/2025

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON